
Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton Serge Biessy, Michel Bontoux, Estelle Brogère, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Cécile Vincent.

Excusés :

- Abdelkader Boukacem, pouvoir Cécile Vincent
- Nicole Chochina, pouvoir Serge Biessy
- Jean-Pierre Lovet, pouvoir Jean-Charles Gallet
- Bruno Toneghin, pouvoir Jean-François Mollard
- Danielle Ythier, pouvoir Evelyne Martinon

Secrétaire de séance : Cécile Vincent

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Monsieur le maire fait remarquer que la commune a peu de dossier d'urbanisme à instruire actuellement, ils présentent les différents dossiers en cours ou accordés :

- 2 permis de construire
- 5 déclarations préalables
- 4 certificats d'urbanisme

Nouveaux points

1- Informations sur le plan local d'urbanisme intercommunal : PLUi

Monsieur le Maire explique que plusieurs réunions au sein de la communauté de communes se sont succédées pour travailler sur ce dossier. Le conseil communautaire se réunira le 16 juin prochain afin de délibérer sur la prise de compétence.

Le conseil municipal de Saint Victor de Cessieu délibérera lors de son conseil du mois de juillet suite aux données expliquées lors de la réunion annuelle du 3 juillet de tous les élus des communes de la CCVH

Monsieur le Maire rappelle le cadre législatif, rendant le PLUi obligatoire à l'échéance de 3 ans, il précise toutefois qu'un transfert peut-être fait par anticipation.

Au vu de l'analyse des documents d'urbanisme des communes de Belmont, Biol, Montrevel, Torchefelon et St-Victor-de-Cessieu faite par les services du SCOT Nord Isère en juin 2015, il ressort que :

- les PLU de ces 5 communes doivent être mis en comptabilité avec le SCOT au plus tard en janvier 2016, et mis en conformité avec la loi Grenelle/loi ALUR au plus tard en janvier 2017
- Le PLU de Doissin vient d'être approuvé, il est donc le seul compatible à ce jour sur le périmètre de la CCVH.
- Les communes de Montagnieu et Sainte Blandine sont toujours en POS.

Si la communauté de communes décide de réaliser un PLUi et respecte le calendrier d'avancement suivant, les communes pourront bénéficier du report des échéances concernant la mise en compatibilité de leurs PLU :

- délibération de lancement avant le 31/12/2015
- débat sur la PADD avant le 27/03/2017
- approbation du PLUI avant le 31/12/2020

Rappel des orientations du SCOT en matière de développement urbain :

- Renforcement du centre bourg, limitation du mitage et du développement urbain linéaire
- Production minimum de l'offre en logement en réinvestissement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante sauf incapacité avérée
- Production de 10% maximum de l'offre en logements dans les hameaux isolés non raccordés à l'assainissement collectif
- Densité moyenne minimum des opérations
- Diversification des formes urbaines
- Production minimum de logements locatifs aidés

Pour Saint Victor de Cessieu taux de construction de 8 pour 1 000 soit en moyenne 18 par an, 270 logements sur 15 ans.

Le PLU de la commune ne peut pas avoir des objectifs supérieurs à ces préconisations.

État des logements commencés depuis l'approbation du SCOT : le rythme de construction de la commune de Saint Victor de Cessieu est conforme aux prescriptions et objectifs du SCOT en nombre de logement.

Par contre au niveau du potentiel constructible, la commune de Saint Victor de Cessieu a beaucoup trop de terrain constructible, le potentiel foncier est donc surdimensionné par rapport à l'objectif de construction du SCOT.

Discussions :

Il est posé une question par le conseil sur l'échelle communale dans le cas d'un PLUi, chaque commune gardera-t-elle ses spécificités, Jean-Charles Gallet rassure le conseil sur ce point, en répondant par l'affirmative toutefois le PLUi permet d'intégrer une cohérence intercommunale. Les quotas restent les mêmes par strate de communes, possible de faire des échanges. Les autorisations droit des sols sont toujours délivrés par le Maire.

Compte tenu de l'importance de cette décision Monsieur le Maire souhaite que le conseil se positionne et qu'avant le vote du 16 juin, les 4 représentants à la CCVH de la commune puissent avoir l'avis de la commune afin que le vote qu'ils feront au sein du conseil communautaire soit légitime et conforme à la position de la commune.

Mme Edwige GONIN est indécise, elle est complètement en accord avec les motivations, mais indécise par rapport au devenir incertain du territoire intercommunal sur lequel on se basera dans le futur, à ce jour Saint Victor de Cessieu bourg relais avec Biol mais qu'en sera-t-il à l'échelle de 2017.

M. Patrick Benoiton dit que la réflexion sur le PLUi peut permettre aux communes qui souhaitent intégrer la CAPI de réfléchir sur l'intérêt de travailler à l'échelle d'une intercommunalité de plus petite taille.

M. Serge Biessy est favorable pour une meilleure cohérence, notamment par rapport au positionnement des zones d'activités et industrielles.

Vote de principe :

- Favorable : 16
- Abstention : 3 (dont 2 pouvoirs)

2- Informations fusion des intercommunalités

Monsieur Jean-Paul PAGET élu à la commune de La Tour du Pin, a été élu Président de la CC Vallon de la Tour le lundi 8 juin.

Le Préfet s'est positionné pour le territoire des Vals du Dauphiné

Les études à engager par le Syndicat mixte des Vals du Dauphiné ont pris du retard, elles porteront sur les compétences et le redéploiement des 200 agents des collectivités concernées.

Monsieur le Maire rappelle sa position sur ce dossier, en faveur du projet des Vals du Dauphiné, un territoire rural, qui permettra à chaque commune de travailler ensemble plus facilement.

3- Mis en place des liaisons douces inter quartier

Il est présenté au conseil le travail réalisé par M. Repiquet dans le cadre de la mission d'assistance pré-opérationnelle pour la création d'itinéraires communaux piétonniers en collaboration avec la commission voirie environnement.

À court terme la commission propose de créer une boucle Mornas-La Garine, le long de l'Hien avec des éventuelles options de retour vers Mornas et la Garine

À moyen terme, il est projeté la création d'une double boucle

- boucle Garine
- boucle Vallée

Après discussion, le conseil est d'accord pour que la commission continue son travail en ce sens afin que des chiffrages précis des travaux à envisager et un phasage soient réalisés.

4- Centre de gestion de l'Isère : désaffiliation de « Grenoble Alpes Métropole »

Le CDG38 est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 15 000 agents exerçant auprès de plus de 770 employeurs isérois et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG38 accompagne les élus, au quotidien, dans leurs responsabilités d'employeur dans les domaines suivants :

- Conseil statutaire
- Organisations des 3 CAP départementales, compétentes pour émettre des avis sur la carrière, les avancements, la promotion interne ...
- Secrétariat du comité technique départemental
- Secrétariat du conseil de discipline
- Conseil en gestion des ressources humaines
- Emploi
- Santé et sécurité au travail
- Secrétariat des instances médicales
- Assurance statutaire du risque employeur
- Accompagnement social de l'emploi

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38, les autres peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent dans le cadre d'une affiliation volontaire.

Par courrier en date du 26/05/15, le président du centre de gestion a informé la commune que La communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes Métropole sollicite sa désaffiliation du CDG38 à effet au 1^{er} janvier 2016. La métropole souhaite consolider sa fonction ressources humaines, en intégrant toute les dimensions liées à la vie professionnelle des agents : santé au travail, prévention des risques, avancement, mobilité, discipline ...

Monsieur le Maire informe le conseil sur la position de l'exécutif du centre de gestion qu'il a interrogé.

Pour le CDG38 cette désaffiliation appelle une mise en adéquation de ses ressources et de ses modalités d'intervention principalement dans les domaines suivants : conseil statutaire et CAP d'une part, santé et sécurité au travail d'autre part.

La loi du 26 janvier 1985 précise dans son article 15 qu'il peut faire opposition à cette demande, dans un délai de 2 mois, par les 2/3 des collectivités et établissement déjà affiliés représentant au moins les 3/4 de ces collectivités et établissements représentants au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Considérant que cette désaffiliation va à l'encontre de la mutualisation et cause préjudice au CDG et aux agents de la métro, compte tenu des délais pour monter l'organisation nécessaire.

Monsieur le Maire propose au conseil

DE DÉSAFFILIER cette demande de désaffiliation

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

5- RD 51N échange de voirie avec le conseil général de l'Isère

- Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L131-4
- Vu le code générale des collectivités territoriales

Dans un souci de continuité d'itinéraire et eu égard à la fonction de desserte locale de la section de RD 51N, située en agglomération, Chemin de Batiparme sur laquelle la circulation se fait à sens unique, il apparaît opportun de procéder avec le département de l'Isère à un échange de voirie :

- D'une part le transfert dans le domaine public communal de la section de l'ex RD 51N
- D'autre part le transfert dans le domaine public routier départemental de la VC chemin de Batiparme dans sa section située entre le PR 0+690 et le PR 1+345

Ce transfert de département de l'Isère à la commune sera assorti d'une subvention d'équipement de 70 000 € HT, correspondant au montant des travaux de réfection de chaussée nécessaire à la remise à niveau de la voie tels que résultant de la politique départementale dans ce domaine. Il permettra de mettre en œuvre la mise en place d'un alternat pour la sécurisation de la voie de Baptiparme.

Conformément à l'article L131-4 du code de la voirie routière, cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de circulations assurées par les voies concernées, il n'y a donc pas lieu d'effectuer d'enquête publique préalable.

Il est proposé au conseil :

DE TRANSFÉRER dans le domaine public communal de la section de l'ex RD 51 N avec à l'appui une subvention d'équipement de 70 000 € HT du département de l'Isère, correspondant au montant des travaux d'aménagement chemin de Baptiparme.

DE TRANSFÉRER dans le domaine public routier départemental de la Voie communale de Batiparme dans sa section située entre le PR 0+690 et le PR 1+345.

DE MODIFIER le tableau de classement des voies communales en conséquence.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude SED a réalisé un devis pour la maîtrise d'œuvre du projet. Ce bureau d'étude avait déjà travaillé sur le projet pour la communauté de commune.

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Voirie, environnement

Aménagement de voirie du quartier Papeteries Cartallier : les 5 offres déposées dans les délais, sont en en cours d'analyse technique et financière par les services des Vallons de la Tour.

Maison de santé pluridisciplinaire : début de la dernière dalle cette semaine, la maçonnerie devrait être terminée fin juillet.

Réhabilitation des logements de l'OPAC, Route de Doissin : les fenêtres et les clôtures ont été posées, les peintures extérieures sont en cours.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Signalisation école : l'inscription sur la façade de l'école a été réalisée, la signalisation intérieure sera posée pour la rentrée scolaire.

Aire de jeux : pose de bancs et poubelles par les agents techniques dans les 15 jours

Maison pour tous : permis de construire va être déposé prochainement

Les travaux consistent en la création d'un logement T3 de 62 m² avec terrasse au 1^{er} étage qui sera loué environ 10 € le m².

Au RDC : un cabinet destiné à accueillir une ostéopathe avec salle d'attente et un espace commercial avec plusieurs cabines pour l'esthéticienne.

Les travaux débuteront en septembre sous condition d'obtention du permis de construire.

Monsieur le Maire précise que plusieurs locaux, n'appartenant pas à la commune seront disponibles prochainement :

- Le local de l'esthéticienne dès qu'elle intégrera la maison pour tous
- Le cabinet de la dentiste lorsque la maison de santé pluridisciplinaire sera livrée

Mairie :

3 esquisses sont présentées, avec une jonction entre les 2 bâtiments de la mairie et l'ancienne cantine et un toit terrasse. La première hypothèse avec conservation du toit de l'ancienne cantine a été retenue par le conseil.

Il est envisagé de supprimer les places de stationnement devant l'entrée actuelle de la mairie pour créer un grand parvis entre la mairie et l'Eglise.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

Repas des aînés le 6 juin : 96 personnes, 12 personnes absentes non désinscrites.

L'animation du groupe folk de Primarette a été très appréciée.

Les menus ont été confectionnés par les enfants pendant les TAP.

Mme Gauthier remercie les membres du CCAS et les élus présents.

Mme Cécile Vincent – affaires scolaires et périscolaires

Le dernier conseil d'école est prévu le 16 juin.

Les cadeaux de départ offerts aux enfants de CM2 par la mairie sont commandés (calculatrices ou dictionnaires au choix des enfants).

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Lors de la manifestation du défilé des vieux tracteurs le 7 juin, c'est l'association de la vedette qui a organisé la restauration, plus de 550 repas servis. L'association a remercié par courrier la municipalité pour son soutien logistique et administratif.

Dates à retenir :

- 13 juin Inauguration de la croix restaurée de la chapelle St Roch, l'association a préparé une exposition et une plaquette en complément du livre,
- 14 juin Château de Vallin : rendez-vous au jardin
- 14 juin : Concerts au manège
- 20 juin : Kermesse des bambins
- 21 juin : Pucier l'Hien de l'amitié
- 27 juin : Kermesse du Sou des écoles
-

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Bulletin municipal : la maquette est en cours de confection. Le DICRIM sera inséré ainsi que le journal du SCOT consacré à l'étude urbaine de la commune.

Questions diverses

- Fermeture du bureau de Poste, cette semaine à cause d'une réorganisation du personnel
- Monsieur Thomas Martinon a fait part de son mariage le 8 août 2015.
- Chemin de Panouille vers le Bas Mornas, chemin trop exigü pour l'activité professionnelle exercée par un riverain, la sortie devait se faire initialement par le chemin de Gourgelas

Fin de séance 22h35